



Vérification environnementale Territoires du Nord-Ouest 2015

En quoi consiste la vérification environnementale des Territoires du Nord-Ouest?

La vérification environnementale des Territoires du Nord-Ouest (TNO) examine la qualité des données et des processus environnementaux existants dans le cadre du suivi des répercussions cumulatives, ainsi que l'efficacité du système de réglementation des TNO. La vérification formule des recommandations visant à améliorer la gestion de l'environnement.

En 2015, le vérificateur sera chargé de ce qui suit :

- passer en revue l'efficacité du système de réglementation créé en vertu de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie* (LGRVM) afin de protéger l'environnement de répercussions importantes
- passer en revue l'efficacité des méthodes de surveillance des répercussions environnementales cumulatives aux TNO
- détecter toute lacune dans les renseignements utilisés pour évaluer les répercussions cumulatives et les tendances environnementales, et déterminer l'importance de ces lacunes, en particulier en ce qui concerne le caribou, l'eau et le poisson
- examiner les mesures prises à la suite des recommandations formulées dans les vérifications environnementales des TNO réalisées en 2005 et en 2010

La majeure partie de la vérification couvre l'ensemble des TNO, y compris la vallée du Mackenzie et la région désignée des Inuvialuits (RDI). Toutefois, étant donné que la RDI est régie par une autre législation environnementale, son système de réglementation ne fera pas l'objet d'un examen. Les conclusions seront présentées dans un rapport qui comprendra des recommandations afin d'améliorer la gestion de l'environnement et des ressources aux TNO.





Pourquoi procéder à une vérification?

La LGRV prévoit qu'il faut procéder à une vérification de l'environnement dans la vallée du Mackenzie au moins tous les cinq ans. Cette exigence est issue des ententes sur la revendication territoriale globale des Tlicho, des Gwich'in et du Sahtu. Des vérifications antérieures a eu lieu en 2005 et en 2010, avant le transfert des responsabilités. À l'époque, les vérifications incombaient au ministère des Affaires autochtones et du Développement du Nord Canada (AADNC).

Qui procède à la vérification?

La vérification est réalisée par un vérificateur indépendant sélectionné par un processus d'appel d'offres concurrentiel en vertu d'un contrat avec le GTNO. Un vérificateur indépendant est défini comme un entrepreneur n'ayant pas directement travaillé au cours des deux dernières années avec les organismes autochtones, le gouvernement ou les organismes de gestion des ressources des TNO, ni participé aux programmes environnementaux. Un comité composé de représentants autochtones et des gouvernements territorial et fédéral supervise la vérification et choisit le vérificateur. SENES Consultants est l'entreprise sélectionnée pour réaliser la vérification 2015.





Qui participe à la vérification?

Les participants incluent :

- les conseils de cogestion établis par la LGRVM
- les conseils de cogestion établis en vertu des ententes de revendication territoriale
- les conseils, les instituts, les organismes et les gouvernements des Premières Nations, des Inuits et des Métis
- les entreprises déposant des demandes de permis et de licences
- les organismes non gouvernementaux
- les groupes de surveillance de l'environnement
- le grand public

Est-ce que je peux contribuer à la vérification?

Oui. Vous pouvez transmettre vos préoccupations, vos recommandations et d'autres renseignements au vérificateur. Il sera demandé aux parties directement impliquées dans le régime de réglementation des TNO de fournir des renseignements au cours d'entrevues ou au moyen de commentaires écrits. Le public et les autres organismes auront la possibilité de soumettre leurs suggestions par écrit ou dans des sondages. Le public et d'autres organisations auront l'occasion de présenter des commentaires par l'entremise d'un sondage en ligne : <http://www.enr.gov.nt.ca/programs/nwt-cimp/wt-environmental-audit>

Quand commencera la vérification environnementale 2015 des TNO? Combien de temps durera-t-elle?

La planification de cette vérification a commencé en 2014. La collecte des données et les entrevues auront lieu au cours du premier semestre 2015. Le rapport sur la vérification devrait être terminé début 2016.

Quel est le contenu du rapport sur la vérification?

Le rapport présente les observations, les conclusions et les recommandations du vérificateur concernant les problèmes et les sujets examinés.

Le rapport sera-t-il mis à la disposition du public?

Oui. Le GTNO mettra le rapport sur la vérification à la disposition du public une fois que le vérificateur l'aura remis au GTNO.

Qui bénéficiera de la vérification et des recommandations qu'elle contient?

Les recommandations du vérificateur aideront les décideurs du système de réglementation des TNO à améliorer les outils de gestion de l'environnement et des ressources aux TNO. La vérification profite à tous les Ténois, étant donné qu'elle vise à améliorer la qualité et la santé de l'environnement pour les générations présentes et futures, en adoptant des principes de durabilité, de protection et de conservation.

Qui est chargé de s'assurer de la pertinence de la vérification?

Le Comité directeur de la vérification, composé de représentants des gouvernements autochtones, territorial et fédéral, oriente le vérificateur dès le départ en établissant le mandat de la vérification. Il conseille également le vérificateur tout au long du processus de vérification. Les parties intéressées ont la possibilité de soumettre leurs suggestions pendant la vérification.



Le Comité directeur de la vérification est composé de représentants des entités suivantes :

- Conseil tribal des Gwich'in
- Gouvernement Tlicho
- Sahtu Secretariat Incorporated
- Conseil inuvialuit de gestion du gibier
- Alliance des Métis de North Slave
- Nation des Métis des Territoires du Nord-Ouest
- Premières Nations Dehcho
- Gouvernement du territoire d'Akaitcho
- Parcs Canada
- Ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles du GTNO

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez utiliser les coordonnées suivantes :
867-873-7345 ou nwtcimp@gov.nt.ca

